



Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal de Montillot Réunion du 6 Octobre 2008

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 6 Octobre à la mairie sous la présidence du Maire, Mme Beauvie Sabine.

Etaient présents : Mme Beauvie, Mme Pinois, Melle Chaussier, Ms Alves, Martinez, Thomas, Lebois, Mandron, Roy, Gandolfo.

Me Beauvie représente Mr Guyot.

Après lecture du compte-rendu de la dernière réunion, celui-ci est approuvé à l'unanimité. Avant de passer à l'ordre du jour, Madame le Maire fait les deux observations suivantes :

- ✚ Dans le cadre de la délibération votée lors de la dernière réunion concernant la maîtrise d'ouvrage pour la salle polyvalente et ses annexes, il fallait comprendre : la commune **se nomme** maître d'ouvrage afin de pouvoir transmettre cette délégation au conseil général lors de la signature de la future convention.
- ✚ Madame le Maire informe les conseillers que la demande de mise en disponibilité de M. Duval pour convenance personnelle a été acceptée par la commission paritaire du centre de gestion des communes de l'Yonne et que celui-ci est donc en disponibilité depuis le 1^{er} octobre et cela pour 3 mois.

Il est ensuite passé à l'ordre du jour :

POINT SUR LA SALLE POLYVALENTE :

Madame le Maire informe les conseillers que le conseil général, par l'intermédiaire de son directeur adjoint, M. Siopathis, lui a donné le résultat des réponses d'appel d'offres concernant la salle polyvalente. Il s'avère que l'enveloppe budgétaire est de 527.952€, augmentation de 20% par rapport à la prévision initiale de février 2007. Messieurs Martinez et Alves constatent des anomalies dans le décompte ; en effet il apparaît anormal que la réhabilitation des vestiaires soit à la charge de la commune, celle-ci étant un projet inhérent à la construction du gymnase. M. Gandolfo insiste sur le fait qu'une cuisine « de traiteur » serait plus appropriée et qu'il serait raisonnable d'abandonner le projet d'une cuisine aménagée. Il souligne également le contexte économique qui risque d'avoir un impact financier sur notre budget communal. D'autre part, il est décidé qu'une réunion d'urgence doit être prévue entre les principaux protagonistes. Les conseillers chargent Madame le Maire de prendre rendez-vous. D'autre part, une rencontre avec M. Caullet est prévue afin d'obtenir une subvention du conseil régional. Un courrier a également été envoyé aux Sénateurs dans un but identique.

L'assainissement du gymnase est toujours à l'étude, il en ressortirait par ailleurs qu'une pompe de relevage serait la solution prévue, le conseil opte, pour sa part, pour l'extension de l'assainissement rejoignant le lagunage, ce qui permettrait le raccordement des foyers ne bénéficiant pas actuellement de cet avantage.

M. Gandolfo fait une parenthèse sur l'assainissement de Vaudonjon : Les eaux usées de certaines maisons et divers écoulements devant normalement être dirigés dans des fosses septiques sont directement rejetés dans les fossés du Hameau. Il rend compte au conseil de cette situation et demande que des travaux d'assainissement soient programmés le plus vite possible.

ACQUISITION D'UN BIEN VACANT ET SANS MAITRE

Madame le Maire informe les conseillers que les communes ont désormais la possibilité d'acquérir les biens vacants et sans maître lorsque les impôts restent impayés depuis plus de trois ans et qu'aucun héritier ne s'est manifesté. Elle a donc reçue une lettre de la trésorerie d'Avallon l'informant que la maison de Marguerite Porcheron pouvait entrer dans cette procédure. Les conseillers acceptent cette succession sous réserve de ne payer aucun frais. La commission communale des impôts directs sera convoquée pour avis (démarche obligatoire avant la publication de l'arrêté du maire).

AIDE AUX FAMILLES

Dans le cadre d'une augmentation du prix des tickets de cantine scolaire passant de 3€45 à 3€60, Madame le Maire propose une participation de la commune pour les familles ; cette participation a été votée pour un montant de 0.70€ par ticket, et cela uniquement pour les enfants du SIVOS des 2 rivières.

- ✚ **Avenant** : Le conseil doit délibérer sur le fait que le SIVOS ait la possibilité d'effectuer des prestations de service à des communes non adhérentes au Syndicat.
Délibération acceptée.

NOMINATION COMMISSAIRE ENQUETEUR.

Concernant l'enquête sur l'aliénation du chemin appartenant à la commune au profit de M. Ben soussan à Marot, il est nécessaire de nommer un commissaire enquêteur. Madame le Maire propose au conseil la candidature de M. Guttin pour ce poste. M. Martinez aurait préféré une consultation publique. Madame le Maire lui répond que dans l'urgence, elle s'est adressée à une personne disponible et compétente.
Le conseil entérine la décision du Maire.

Les conseillers souhaitent que Mr Douillé soit contacté afin de régulariser la situation concernant le chemin de la Charbonnière (dossier ouvert par l'ancien conseil).

DEVIS O.N.F.

Madame le Maire donne connaissance aux conseillers des devis concernant le dégagement manuel de fourrés dans la parcelle n°27.

Le conseil municipal opte pour celui de M. Darenne, le moins disant

COMPTE-RENDU VISITE de M. VIRLY

Lors de cette visite, il a été étudié les points suivants :

- ✚ **Rue du Puits Martin** : Un problème de stationnement et de vitesse a été soulevé par les riverains. Selon M. Virly, il est nécessaire de responsabiliser les conducteurs, sans imposer de signalisation supplémentaire. Il suggère de laisser les priorités à droite dans le village.
- ✚ **Demande Mme Landa** : Le panneau « voie sans issue » sera remplacé plus au sud au niveau du carrefour de la rue d'Emond. Un panneau stop sera positionné au même niveau, côté droit en descendant de la Croix des Bois.
- ✚ **Les différentes entrées de village** pourraient être matérialisées par des bacs à fleurs et par un entretien plus significatif pour des raisons de sécurité.
- ✚ **M. Virly suggère de demander un rendez-vous à M. Legros pour un état des lieux de la chaussée sur la route départementale traversant notre village**, la signalétique inexistante au croisement du Lac Sauvain et la prévision de barrières de dégel afin de préserver l'état de nos routes.

M. Mandron Laurent demande s'il est possible de tailler la haie au croisement du chemin du lagunage et de la route de Tameron pour des questions de sécurité. La même chose serait nécessaire rue de la mare dans le champ appartenant à M. Vantenay. Madame le maire contactera les propriétaires.

QUESTIONS DIVERSES

REPAS DES ANCIENS :

Madame le Maire donne connaissance aux conseillers des menus proposés par la maison De Demo pour le repas des anciens.

COURRIER DE M.ET Mme MORICARD :

Madame le Maire donne lecture aux conseillers d'une demande de M. et Mme Moricard qui souhaitent l'implantation d'un éclairage public devant leur habitation. Les conseillers se rendront sur le site et donneront leur avis.

SIGNALETIQUE PAYS AVALLONNAIS

M Germain sera contacté pour des renseignements complémentaires concernant ce projet. Avant de confirmer l'engagement à participer à l'établissement d'une signalétique dans le village, les conseillers souhaitent avoir plus de précisions sur le plan financier.

CONTRAT GLOBAL DU BASSIN VERSANT DE LA CURE ET DU COUSIN :

Après étude de ce dossier (initié par le parc Naturel Régional du Morvan), il apparaît que les prestations proposées sont identiques à celles de La D.D.A ; Pour l'instant ce projet est donc repoussé. M. Roy rappelle qu'il est néanmoins important de répondre à cet organisme

La séance est close à 22h50